



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-74-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

Que lors d'une séance tenue le 5 novembre 2012, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

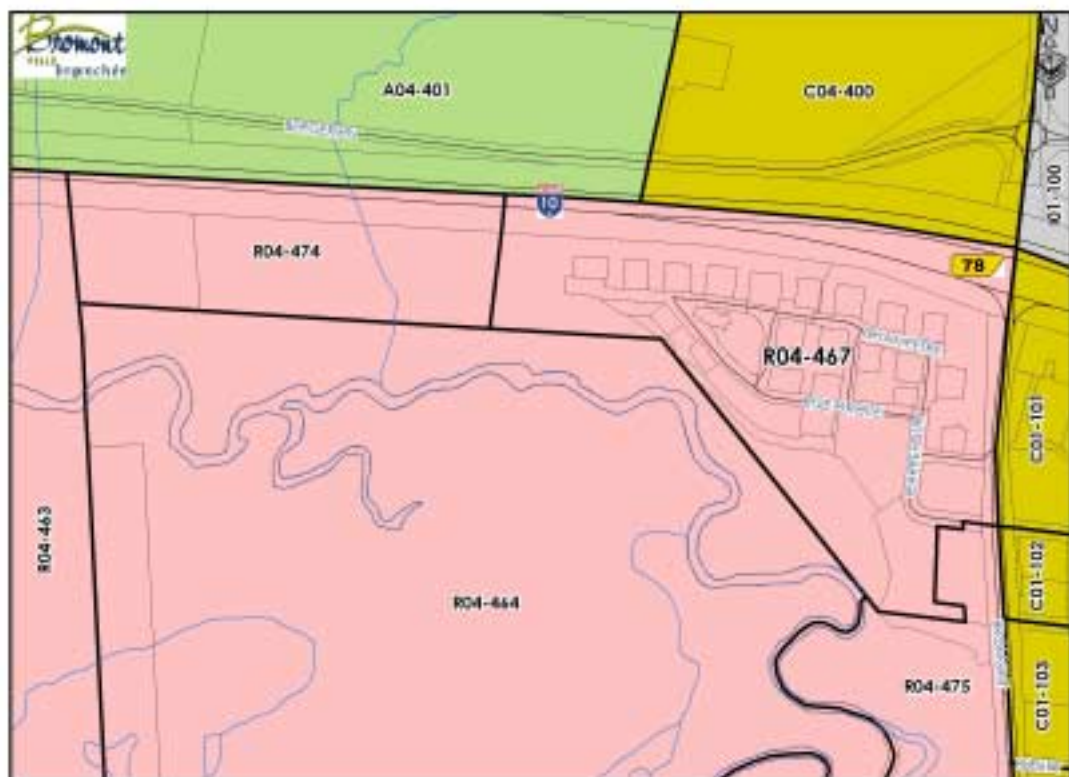
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-74-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE) ET CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À CETTE ZONE

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le lundi 3 décembre 2012, à 19h 30, à l'hôtel de ville, 88, boulevard de Bromont.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le premier projet de règlement numéro 876-74-2012, de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Que le premier projet de règlement numéro 876-74-2012 contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que les dispositions du premier projet de règlement numéro 876-74-2012 concernent les zones R04-467 et R04-474, dans le secteur du boulevard du Carrefour, des rues Champêtre, de la Rive-Droite, de la Gare, du Parc et St-Martin tel que montré au plan suivant :



Le premier projet de règlement numéro 876-74-2012 ainsi que l'illustration des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, situé au 88 du boulevard de Bromont, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h, du lundi au vendredi.

Donné à Bromont, ce 14^e jour de novembre 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA